

Tunis le 209 Octobre 1959

Circulaire N° 20 /E.S.

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale
à Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Etablissements Secondaires,
Collèges Techniques et Cours Complémentaires

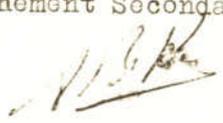
O B J E T: Programmes et horaires des 1ère et 2ème années
de l'Enseignement Secondaire

Vu les modifications apportées depuis l'an dernier aux programmes et aux horaires des 1ère et 2ème années de l'Enseignement Secondaire, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements sont priés de ne tenir compte que des programmes officiels de l'Enseignement Secondaire qui leur ont été adressés en Septembre dernier.

Ils sont également invités à attirer l'attention des Professeurs de 1ère et de 2ème année de l'Enseignement Secondaire sur la nécessité de consulter ces programmes.

Il est enfin rappelé que les nouveaux programmes ne s'appliquent, pour le moment, qu'à la 1ère et à la 2ème année de l'Enseignement Secondaire./.

Pr le Secrétaire d'Etat
à l'Education Nationale et P.O.
le Chef de Service
de l'Enseignement Secondaire


A . BAKIR